

**ASSESSORAT DE L'ÉDUCATION, DE L'UNIVERSITÉ, DE LA RECHERCHE ET
DES POLITIQUES DE LA JEUNESSE**

DEPARTEMENT SURINTENDANCE DES ECOLES

AVIS

Session ordinaire d'examens destinés à vérifier la connaissance de la langue française
aux fins prévues par la LR n° 12/1993

L'épreuve orale de la session ordinaire d'examens destinés à vérifier la connaissance de la langue française aux fins prévues par la LR n° 12/1993 pour l'année 2020, **pour les journées du 14 au 17 septembre 2020**, aura lieu dans la **salle de gymnastique** du siège CAT de l'Institution scolaire "I. Manzetti" d'Aoste (**105, rue de Chambéry**), selon le calendrier publié le 3 septembre 2020.

Les candidats, une fois à l'intérieur de la cour, **devront accéder directement à la salle de gymnastique** (sur la gauche de l'établissement scolaire), sans passer par l'entrée principale de l'école.

En ce qui concerne l'urgence pandémique du SARS CoV2, dans le cadre des mesures de précaution, les candidats, pendant les opérations préalables à l'examen, devront éviter de créer des groupes de rassemblement, maintenir une distance d'au moins un mètre entre eux et devront être munis d'un masque chirurgical.

Le présent avis vaut notification à tous les effets.

Aoste, le 10 septembre 2020